

DOSSIER DE RENTREE

2026/2027

1- Adhésion annuelle

2- Informations licences

3- Patin à glace

4- Mise à disposition installations sportives

5- Les Aides financières

1- Adhésion annuelle

Coût pour la saison 2026/2027 par établissement : 260 €

Permettant aux établissements de :

1- Participer à toutes les rencontres de notre calendrier sportif (voir calendrier)

Ces manifestations ont principalement lieu les jeudis des périodes scolaires

Journées compétitives : visée qualificative pour les championnats régionaux et nationaux

Journées loisirs et découvertes : à thème pour but de découvrir et/ou se perfectionner

Activités motrices : activités physiques ludiques pour révéler et découvrir ses capacités.

2 Demander la mise à disposition d'un Enseignant en Activités Physiques Adaptées pour l'encadrement d'une ou plusieurs activités sportives au choix (sport d'opposition, escalade, natation, arts du cirque...). Le nombre de participants par groupe dépend de leurs capacités

Tarif 2026/2027 : 60 € pour 1h d'intervention hebdomadaire (hors vacances scolaires)

En fonction des demandes des devis seront établis.

☞ Des frais de déplacements (selon le lieu d'intervention), ou de coût d'installations sportives... peuvent éventuellement être ajoutés

3 Des sorties sportives à la journée, rencontres inter établissements...

Vous souhaitez proposer à vos résidents une journée tir à l'arc, escalade en falaise, roller... ou vous souhaitez terminer un cycle d'activité avec une journée spécifique :

Contactez le CDSA69 pour établir un devis (coût variable tenant compte du lieu, location de matériel, encadrement, déplacements...)

4 Participer les vendredis matins à l'activité patin

Patinoire BARABAN (voir document p.6)

5 Utiliser des installations sportives

Le CDSA69 peut mettre gracieusement à votre disposition des installations sportives (Halle Vivier Merle, boulodrome de Dardilly...)

6 Prêt gratuit de matériel sportif

Les établissements qui en feront la demande pourront emprunter gracieusement du matériel sportif du CDSA 69 (voir liste ci-jointe).

Les établissements doivent fournir une Attestation d'assurance collective

Sur l'attestation, doit être noté :

"Cette assurance couvre toutes les personnes titulaires d'une licence au sport adapté, pour toutes les activités sportives ou non auxquelles ils (elles) sont amenés(es) à participer dans le cadre de la Fédération Française du Sport Adapté, y compris les rencontres et compétitions sportives locales, départementales, régionales, nationales et internationales."

Adhésion annuelle - Saison 2026/2027

Nom de l'établissement

Adresse

.....

Responsable de l'établissement :

Responsable sportif :

Téléphone : |__|__|__|__|__| Mobile : |__|__|__|__|__| Mail :@.....

Cette adhésion statutaire permet à votre établissement de participer à l'ensemble des manifestations sportives organisées par le CDSA 69 (calendrier sportif, prestations d'éducateurs, organisation de journées à thème, activité patin, prêt de matériel sportif...).

Pour la saison 2026/2027, l'adhésion statutaire s'élève à **260 €**

Pour que vos sportifs puissent participer aux différentes activités physiques et sportives adaptées que le CDSA 69 propose, il est **obligatoire** qu'ils soient **licenciés FFSA** pour la saison en cours. Le CDSA 69 **décline toute responsabilité** en cas d'accident **si le sportif n'est pas titulaire d'une licence FFSA**.

Règlement à joindre **impérativement** avant le **23 octobre 2026**

avec une **Attestation Responsabilité Civile** de l'établissement.

Règlement à l'ordre du CDSA 69 :

☐ Espèces ☐ Par chèque : N° Banque :

☐ Virement bancaire : N° de virement : Date : |__|__|__|

Signature et cachet du responsable de l'établissement :

2- Informations licences

Coût :

Adulte compétition + 21 ans:	51 €
Adulte non compétitive + 21 ans	43 €
Jeune compétition	42 €
Jeune non compétitive	38 €
Journalière	10 €



Possibilité de prendre une Licence Développement : s'adresse aux Etablissements qui souhaitent bénéficier d'un tarif préférentiel et qui licencient de nombreux sportifs.

Un coût d'adhésion de 50 €

Règlement d'un tarif forfaitaire calculé sur la base de 50% du coût de l'effectif total de l'établissement (base du tarif licence compétition adulte ou jeune).

L'établissement doit fournir une attestation RC pour l'ensemble des participants et une copie de leur agrément.

Cette licence peut être demandées par n'importe quelle de nos associations.

Les licences restent nominatives, Seul le règlement est collectif.

Elles sont valables du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027.

Les établissements spécialisés doivent fournir une attestation d'assurance collective avec ce paragraphe :

"Cette assurance couvre toutes les personnes titulaires d'une licence sport adapté, pour toutes les activités sportives ou non auxquelles ils(elles) sont amené(es) à participer dans le cadre de la *Fédération Française du sport Adapté, y compris les rencontres et compétitions sportives locales, départementales, régionales nationales et internationales".

Le dossier licences est composé de 4 documents :

- ✓ Fiche de renseignements (identité, type licence et type d'assurance, N° de licence, date du Certificat médical joint).
- ✓ Le certificat médical annuel de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est valable 3 ans sous réserve que les réponses du questionnaire santé soient toutes négatives. Ce document obligatoire, nous informe des contre-indications sportives éventuelles du sportif.



Seul le certificat médical fédéral est accepté pour la prise de licence.

Nous sommes une fédération multisports : chaque sportif peut pratiquer autant de sports et dans autant de clubs qu'il le souhaite.

Les sportifs doivent privilégier la prise de la licence dans une de nos associations

Si des activités sont pratiquées sur plusieurs clubs ou association, un surplus peut être demandé par certaines pour une prise de licence multi club.



La fédération ne nous adresse plus les licences sous format papier. Toutefois si certaines personnes en ont besoin pour participer à un championnat régional ou national, nous adressons une copie mail (nous en faire la demande).

Le certificat médical et la fiche médicale doivent impérativement comporter la signature et le cachet du médecin datant de moins d'un an au moment de la demande.



Pour rappel le certificat médical est valable 3 ans

Moins de 3 ans : remplir le Questionnaire de Santé Majeur ou mineur



3- Patin à glace

18 septembre 2026 au vendredi 28 mai 2027

CONDITIONS D'UTILISATION

Etablissement à jour de son **adhésion statutaire**
Tout sportif **licencié**
Certificat médical obligatoire (fiche type FFSA)
Assurance collective de l'établissement ou
assurance individuelle des sportifs obligatoire

Souhaite utiliser la patinoire Baraban :

- ☐ Nombre de patineurs :x 30 € = €
☐ Nombre de cours : X 70 € = €
Cours collectif 1 (de 10h00 à 10h30) ☐
Cours collectif 2 (de 10h30 à 11h00) ☐

Le vendredi de 09h30 à 11h30 (hors vacances scolaires)
Patinoire Baraban – 52 rue Baraban - 69003 LYON

Cotisation annuelle obligatoire de 30 € en accès libre (location patins compris)
+ Cours collectifs de 30 minutes (facultatif) : Tarif = 70 €/année
+ Licence FFSA obligatoire

Activité encadrée par un Enseignant APA

Cadre à compléter par l'établissement d'accueil du patineur :

Nom de l'établissement :
Nom de l'éducateur référent :
Mail :
Tél :

Montant dû :

Cotisation annuelle : 30 €
Cours collectif annuel 70 €
Total =

Document à transmettre à toutes les familles ou tuteurs

Participant :

Nom : **Prénom** :
Adresse : **CP** **Ville** :
Tél famille : - **Mail famille** :

Règlement à l'ordre du **CDSA 69** :

- ☐ Virement bancaire (règlement privilégié) En date du :
- ☐ Chèque (à l'ordre du **CDSA 69**) N° Chèque Banque
- ☐ Espèces ☐ Pass Région n° ☐ Chèques Vacances
- Date Signature

Patinoire BARABAN vendredi 9h30/11h30

Liste des sportifs présents

	Nom	Prénom	Préciser Cours (C) ou Accès Libre (AL)	N° Licence
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

4- Mise à disposition installations sportives

CONDITIONS D'UTILISATION

- Tout établissement à jour de son **adhésion statutaire**
- **Assurance** collective de l'établissement ou assurance individuelle des sportifs obligatoire

**A RETOURNER AU COMITE DEPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTE
AVANT TOUTE UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

L'ETABLISSEMENT :
 Adresse :
 Téléphone : Fax :
 Educateurs responsables :
 Téléphone portable :
 E-mail :

☒ **Boulodrome de Dardilly** 6, place de la Porte de Lyon – 69570 DARDILLY

Le comité a la possibilité d'obtenir plusieurs créneaux.
 Si cette activité semble vous intéresser, merci de le faire savoir au CDSA69.

☞ Jours et horaires souhaités :

☒ **Halle des sports Vivier Merle** Boulevard Vivier Merle – 69003 LYON
JEUDI de 14h00 à 16h00

Possibilité de séparer la salle en trois parties de la taille d'un terrain de basket, plus une salle de gymnastique aménagée : tapis, trampolines, poutres...
 Suivant le calendrier sportif du CDSA 69, il se peut que la salle soit non disponible.

☞ Jours et horaires souhaités :

☞ **La salle de sport :** Le jeudi : 14h à 15h ☐ 15h à 16h ☐

☞ **La salle de gymnastique :** Le mardi : Le jeudi :
 14h à 15h ☐ 14h à 15h ☐
 15h à 16h ☐ 15h à 16h ☐

Date :

CACHET

Signature du chef d'établissement



5- Aide Financière :

PASS'SPORT 2026/2027

Le dispositif Pass'sport est ouvert jusqu'au 31 décembre 2026 pour une inscription annuelle pour la saison sportive 2026-2027.

Les codes Pass'sport 2025 seront transmis par mail aux bénéficiaires à la fin août 2026 et ils seront disponible sur le portail : pass.sports.gouv.fr.

Aide de 70€ pour l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant. Le code est transmis par la Ministère des Sports à la famille, fin août.

PASS'REGION Jeunes 2026-2027

Pour les 16/25 ans, avec le Pass région, une réduction jusqu'à **60 €** est proposée pour les licences compétition, Afin de ne pas avoir de règlement de la licence, privilégiez la prise de licence compétition.

En plus de la réduction de la licence, des réductions ou gratuité pour des spectacles et des places de cinéma sont proposées.